



Paris, le 03 avril 2024

Mesdames et messieurs les parlementaires : votez une loi de programmation énergétique, le compromis est à portée de main et il en va de l'avenir du pays !

La proposition de loi déposée par les députés écologistes sera examinée ce 4 avril en séance publique. Ce texte visant à fixer de nouveaux objectifs de programmation énergétique souligne l'importance du débat démocratique sur les sujets énergétiques et rappelle le rôle incontournable des énergies renouvelables en faveur de la décarbonation.

Face à l'absence de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), la proposition de loi présentée par sa rapporteure Julie Laernoes et adoptée en commission des affaires économiques rappelle la nécessité de disposer d'une trajectoire énergétique claire pour parvenir à la neutralité carbone en 2050. Les débats en commission ont montré qu'une voie de passage parlementaire était possible, des pas importants ont été faits.

L'examen de la proposition de loi demain en séance publique doit être l'occasion de concrétiser cette possibilité et de saisir les mains tendues. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) soutient cette volonté politique forte d'aboutir à une convergence des objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de production par filière énergétique – filières renouvelables y compris.

La France a besoin de sa programmation énergétique, l'heure n'est ni aux crispations ni aux postures.

« Notre pays ne peut pas rester dans le flou sur son avenir énergétique, surtout quand il y a un aussi large consensus sur les objectifs ! Une voie de passage est possible et souhaitable. Avec un peu de bonne volonté, il est sans doute possible de trouver un compromis », déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  **Syndicat des énergies renouvelables**

